Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900629-20251209-2025_12_09_20-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle du conseil en mairie d'Audierne, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le deux décembre deux mille vingt-cinq.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Éric BOSSER, Armelle BRARD, Georges CASTEL, Didier GUILLON, Gurvan KERLOC'H, Joëlle MOALIC

BEUZEC-CAP-SIZUN : Catherine BESCOND, Gilles SERGENT

CONFORT-MEILARS : Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

MAHALON : Raymond BETROM

PLOGOFF : Dominique TOULLER, Joël YVENOU

PLOUHINEC : Annie AUFFRET, Marc-Ange BIOLCHINI, Audrey BONNIZEC, Solène JULIEN-LE MAO, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Rémy LE COZ, Yvan MOULLEC

PONT-CROIX : Odile DIVANAC'H, Benoit LAURIOU, Henri MOAN

PRIMELIN : Bruno BUREL

Absent(e)s :

AUDIERNE : Véronique MADEC (procuration à G. KERLOC'H)

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY (procuration à H. GOARDON), Muriel LE DANTEC

CONFORT-MEILARS : Laurent COATMEUR (procuration à P. LE DREAU)

MAHALON : Bernard LE GALL

PRIMELIN : Alain DONNART (procuration à D. GUILLON)

Assistaient également à la séance :
Agathe Rampillon, Emilie Deloison et Elodie Riou, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 25
Nombre d'absents : 6
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 29

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900629-20251209-2025_12_09_20-DE

2025-12-09-20 Renouvellement des conventions de subvention avec les associations partenaires du Pôle Services à la Population dans les domaines de la petite enfance, l'enfance et la culture

Les conventions de partenariat liant la Communauté de communes à plusieurs associations subventionnées dans le cadre du pôle Services à la population arrivent à échéance au 31 décembre 2025.

Il s'agit des structures suivantes :

- ULAMIR du Goyen
- Ti Câlins
- Strollad La Obra
- Cap Sizun Animation
- Arviskol, école de cirque, danse et musique intercommunale

Afin d'assurer la continuité des partenariats en 2026 tout en engageant un travail de fond sur l'évolution des conventions, il est proposé de procéder à un renouvellement d'un an par avenant pour chacune de ces associations.

Cette prolongation permettra :

- de réexaminer les missions confiées à chaque structure et leur articulation avec les politiques communautaires,
- de clarifier les obligations respectives de la collectivité et des associations,
- d'améliorer la lisibilité financière des partenariats, notamment en consolidant la connaissance des budgets associatifs et des besoins réels.

L'année 2026 constituera ainsi une période de transition, préparant la mise en place de nouvelles conventions pluriannuelles à compter de 2027, mieux alignées avec les orientations du projet de territoire et la future Convention Territoriale Globale (CTG) en cours de renouvellement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve le renouvellement par avenant, pour une durée d'un an, des conventions de subvention avec les associations suivantes : ULAMIR du Goyen, Ti Câlins, Strolla La Obra, Cap Sizun Animation, Arviskol (école de cirque danse et musique intercommunale),
Autorise le Président à signer les avenants correspondants,
Autorise le Président à prévoir les crédits budgétaires pour l'association Arviskol.

Pour copie certifiée conforme,
A Audierne,

Le 9 décembre 2025

Le Président, **Le Secrétaire de séance,**

Gilles SERGENT Gurvan Kerloc'h

Date de mise en ligne : le 23 décembre 2025